

en commun

journal d'informations de la Commune de Noble-Contrée

numéro six – juin 2021

Moments forts

Présentation du personnel des travaux publics

Veyras révèle son passé romain

Présentation de la Structure d'Accueil de l'Enfance

Assemblée  primaire du 07 juin 2021



**Noble —
Contrée**
COMMUNE



**Chères concitoyennes,
chers concitoyens,**

Dans ce sixième numéro, nous revenons sur la découverte extraordinaire d'une ruine romaine au centre de Veyras avec les archéologues Caroline Brunetti et Romain Andematten.

Nous vous présentons également les cinq objets fédéraux sur lesquels les citoyens sont appelés à se prononcer le 13 juin prochain. Tous les détails pratiques liés à cette votation vous sont expliqués dans ce numéro.

Du côté de nos têtes blondes, la Structure d'Accueil de l'Enfance (crèches et UAPE) va passer en main communale et Séverine Antille a été nommée pour la diriger. Nous lui souhaitons tout le meilleur pour ce nouveau défi.

En vous souhaitant une bonne lecture.

— **Chargée de communication**

Anaïs Zufferey

L'actualité de votre commune

Assemblée primaire

L'assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée est convoquée le **lundi 7 juin 2021** à 20h00 à la salle de gymnastique de Veyras.

Le principal objet concerne les comptes 2020 des anciennes communes de Miège, Venthône et Veyras, qui seront présentés et soumis à approbation. Les documents utiles peuvent être consultés sur le site noble-contrée.ch, sous la rubrique «Administration», «Autorités», «Assemblée primaire».



Salle de gymnastique de Veyras

Présentation du personnel des travaux publics

Nous avons le plaisir de vous présenter nos employés des travaux publics qui œuvrent, tout au long de l'année et par tous les temps, pour l'entretien et la beauté de nos aménagements extérieurs. Le personnel des travaux publics est responsable de l'entretien des espaces verts, des espaces de jeux, des bâtiments communaux, des routes, de la gestion des eaux (irrigation et eau potable), de la voirie ou encore du fauchage des prés.



Michaël Epiney
responsable des
travaux publics



Francis Marty
responsable des
eaux



Bernard Bagnoud
adjoint au respon-
sable des eaux



Philippe Eltschinger
employé des TP



Frédéric Gasser
employé des TP



Fabrice Genoud
employé des TP

Votations fédérales du 13 juin 2021

Le 13 juin prochain, les citoyens sont appelés aux urnes pour se prononcer sur les cinq objets fédéraux suivants, soumis à votation :

- « Pour une eau potable propre et une alimentation saine »
- « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse »
- Loi Covid-19
- Loi sur le CO²
- Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme

Pour le vote par dépôt à la commune, l'urne est située au guichet d'accueil à Veyras (ancienne Poste). Vous pourrez vous y rendre pendant les horaires

d'ouverture usuels.

Le jour du scrutin, il vous sera également possible de vous rendre directement au bureau de vote. Ce dernier, situé au centre scolaire de Miège, sera ouvert le dimanche 13 juin 2021 de 9h30 à 11h30.

N'oubliez pas de coller l'étiquette autocollante personnelle sur votre feuille de réexpédition, sans oublier de signer également cette dernière. Ce système a été nouvellement introduit au niveau cantonal pour diminuer le risque de fraude.



Veyras révèle son **passé romain**

La commune de Noble-Contrée renferme dans ses sols des vestiges du passé. Du côté d'Anchettes à Venthône, des sépultures du Haut Moyen-Age ont été découvertes au début des années 2000. Récemment, une bâtisse romaine a été mise au jour lors de la fouille liée à la construction d'une nouvelle maison à Veyras. Entretien avec Caroline Brunetti, archéologue cantonale et Romain Andenmatten, archéologue.

Expliquez-nous quel vestige a été découvert et de quelle époque date-t-il ?

Romain Andenmatten : Il s'agit d'un bâtiment maçonné carré d'époque romaine avec un espace intérieur de 5m par 5m aménagé d'un sol en mortier à la surface lissée.

La fonction du bâtiment n'est pas certaine, mais avez-vous des hypothèses ?

RA : Déterminer exactement ce à quoi correspond ce bâtiment reste impossible pour l'instant. Il est par contre possible de dire ce à quoi il ne semble pas correspondre. Il ne semble pas s'agir d'une partie d'une villa romaine ni d'un bâtiment d'habitation ou à vocation agricole ou artisanale. Plusieurs hypothèses restent envisageables, dont celle d'un lieu de culte, mais les données actuellement à disposition ne permettent d'en affirmer aucune.

D'autres constructions ont été trouvées au-dessus de ce site. Expliquez-nous.

RA : Plusieurs bâtiments postérieurs au bâtiment romain ont été repérés. Il s'agit probablement de bâtiments agricoles et/ou d'habitations dont certains ont été détruits dans le second quart du XX^e siècle, mais dont les origines sont incertaines. Les techniques de construction et la chronologie relative permettent de différencier deux groupes principaux : des bâtiments récents à très récents avec des maçonneries au ciment (datant probablement de la seconde moitié du XIX^e siècle, voire du début du XX^e siècle) et des bâtiments plus anciens avec des murs en pierre sèche ou maçonné au mortier de chaux dont la datation reste incertaine (Moyen-Âge, époque moderne, voire époque contemporaine). Tous ces niveaux supérieurs étaient partiellement détruits par l'installation de vignes durant le XX^e siècle et n'étaient conservés qu'à l'état de lambeaux.

Arrive-t-il que le site archéologique possède une valeur telle qu'il reste en place ?

Caroline Brunetti : Oui, s'il s'agit d'un temple monumental, d'un théâtre ou d'un amphithéâtre, mais de telles découvertes sont très rares.

Les découvertes sont-elles fréquentes en Valais ?

CB : Il y a des périodes de prédilection selon les régions: Saint-Maurice pour le Moyen Âge, Sion pour le Néolithique, Martigny et Massongex qui sont des villes romaines.

En quoi constitue le travail de l'archéologue ?

CB : Le travail de l'archéologue est de documenter les vestiges découverts et de prélever le mobilier en vue d'étude. On passe autant de temps sur le chantier qu'à étudier les résultats des fouilles.

D'autres découvertes ont été faites à Veyras il y a quelques années. En avez-vous connaissance ?

RA : Des investigations ont été conduites lors de la rénovation de la Chapelle Sainte-Agnès à Muzot de 2002 à 2004. Les fouilles ont notamment permis l'étude de l'ancienne église paroissiale dont l'existence est attestée dès 1326. Au cours de ces travaux, une statuette en os a été mise au jour, probablement à l'effigie de Sainte-Agnès, ainsi que 81 sépultures, dont la plus ancienne est datée entre 1300 et 1410 après Jésus-Christ. Il existe aussi des découvertes ponctuelles sur le plateau de Veyras, mais on ignore les contextes exacts: des objets de l'âge du Bronze, probablement en lien avec la destruction d'une sépulture ont été recueillis en 1947 à l'emplacement du restaurant de Muzot. Un objet romain isolé a été découvert dans la partie orientale du plateau de Veyras en 1999.

Des classes de l'école primaire de Veyras ont eu une visite commentée du site. Est-ce important de sensibiliser la jeunesse sur ce sujet ?

CB : Bien sûr, si on apprécie quelque chose on en prend soin, et pour cela il faut le connaître ! Il est important que les jeunes connaissent l'histoire de la région.

De votre carrière, quel est le plus beau site sur lequel vous avez travaillé ?

CB : Un sanctuaire celtique «Le Mormont», dans le canton de Vaud.

RA : Le site du Mur (dit) d'Hannibal (dans les hauts de Riddes), non pour ses caractéristiques propres (même s'il est très particulier) mais pour les questionnements qu'il a permis de poser sur la période de mise en place de l'hégémonie romaine en Valais.



Les archéologues nettoient le sol à la recherche d'objets

La commune a décidé de préserver des morceaux du mur de la ruine. Pour ce faire, ils ont été découpés à la meule à disque. Ils seront conservés dans l'un des musées de la commune, avec d'autres pièces issues de cette fouille.



Les morceaux de mur stockés dans nos locaux

Logo et armoiries de la commune

Genèse et signification

Vous l'avez certainement remarqué, notre municipalité communique prioritairement avec un logo, réalisé en complément de ses armoiries officielles. Comment ont-ils été imaginés et dans quelles circonstances sont-ils utilisés ?

Les armoiries



Chaque commune municipale possède ses propres armoiries. Pour créer les armoiries de Noble-Contrée, la réflexion a été menée avec un héraldiste (Atelier Rolf Kälin), spécialiste en la matière. Il a fait ressortir des symboles forts de notre région : une tour médiévale, clin d'œil à notre histoire et notre patrimoine architectural, des raisins rappelant notre patrimoine viticole et au nombre de trois comme celui de nos villages, ainsi que le soleil en référence au district de Sierre.

Ces armoiries sont utilisées notamment sur le drapeau officiel de la commune, pièce d'étoffe qui a pour but de représenter l'entité de Noble-Contrée. Il est présent lors de cérémonies officielles.

Le logo



Certaines municipalités font le choix d'utiliser exclusivement leurs armoiries officielles pour communiquer (cela est par exemple le cas pour la commune de Crans-Montana). De notre côté, nous avons opté pour la création de notre propre univers graphique, dont l'élément central est son logo. Ce dernier a été imaginé par l'agence de communication sierroise Molk & Jordan. Le logo, qui allie modernité et sobriété, reprend la symbolique des éléments représentés sur les armoiries communales.

Cette identité visuelle est déclinée dans nos différents supports de communication, tels que le site internet, les documents/imprimés officiels (dont le journal que vous tenez entre vos mains), mais également sur la devanture de nos locaux ou les vêtements de travail de nos employés communaux.

Présentation de la Structure d'Accueil de l'Enfance

Suite à la fusion des communes, les autorités ont décidé de regrouper les crèches-UAPE de nos trois villages au niveau de leur gestion, qui passera en main communale à partir du 1^{er} juillet 2021. Pour ce faire, une nouvelle directrice a été nommée. Il s'agit de Mme Séverine Antille, éducatrice à la crèche-UAPE « la Ruche » à Veyras depuis 2014 et responsable depuis août 2018.

D'un point de vue administratif, les règlements et la tarification restent identiques à ceux appliqués actuellement dans les trois structures pour l'année

scolaire 2021-2022. Les harmonisations se feront de manière progressive.

Côté ressources humaines, les collaborateurs actuels conserveront leur poste dans leur établissement respectif (le Tournesol, les P'tits Lapons et la Ruche) qui resteront situés à leur emplacement actuel.

Toujours dans le domaine de la petite enfance, la commune projette la construction d'une nurserie (pour les 4 à 18 mois) à Venthône en 2024.



Séverine Antille, nouvelle directrice

Ce journal a pour but d'informer la population des actualités de sa région (politique, sociale, économique). Il est distribué mensuellement dans tous les ménages de la commune. Ce journal est également à la disposition des associations ou particuliers qui souhaiteraient proposer un sujet.

Vous avez des propositions de sujets ou des questions liées à la commune ? Écrivez-nous et nous sélectionnerons peut-être votre sujet dans un prochain numéro : communication@noble-contree.ch

noble-contree.ch

[f @noblecontree](https://www.facebook.com/noblecontree)

[@noblecontree](https://www.instagram.com/noblecontree)

[Commune de Noble-Contrée](https://www.linkedin.com/company/commune-de-noble-contree)

Impressum

Tirage : 2'200 exemplaires

Prochaine parution : 29 juillet 2021

Délai de rédaction : 24 juin 2021

Image de couverture : MTERoux

Imprimerie : Schoechli, Sierre